



NOTE D'INFORMATION

Objet : SDEA – Périmètre de la Basse-Mossig
Commune de Traenheim
Construction d'un bassin de pollution de 400 m³ et renforcement du réseau d'assainissement

Afin de réduire l'impact des déversements du réseau d'assainissement au milieu naturel par temps de pluie, la Commission Locale Assainissement du Périmètre de la Basse-Mossig a engagé la construction d'un bassin de pollution de 400 m³ rue de la Bergerie.

Parallèlement à la construction de cet ouvrage, le réseau d'assainissement communal parcourant la rue du Moulin sera renforcé par le remplacement de 50 mètres actuellement de diamètre 700 mm, entre les rues de la Bergerie et du Lieland, par une conduite de diamètre 1 000 mm.

Ces travaux entrent dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement et de réduction de l'impact des rejets sur le milieu naturel en temps de pluie qui comprend, à terme, la construction de 13 bassins de pollution à l'échelle du périmètre.

À quoi sert le bassin de pollution ?

Des dépôts s'accumulent au fil des jours sur les voiries et dans les réseaux d'assainissement. Le bassin de pollution, permettra de stocker le premier flot de rinçage des réseaux d'assainissement, dont la charge polluante est élevée.

L'ensemble de ces travaux permettra d'améliorer le fonctionnement des réseaux communaux et intercommunaux lors d'épisode pluvieux, et de limiter leur surverse vers le milieu naturel, réduisant de fait leur impact sur l'environnement et la biodiversité.

Quelles sont les principales caractéristiques du bassin de pollution ?

Il s'agit d'un ouvrage circulaire 14 m de diamètre en béton armé et d'une profondeur comprise en 3.95 et 5.35 m.

Son alimentation sera gravitaire et sa vidange se fera au moyen de 2 pompes fonctionnant en alternance. Afin de limiter l'accumulation de dépôts au fond de l'ouvrage, le bassin sera équipé d'un dispositif de nettoyage rotatif, fonctionnant au moyen d'une pompe qui réutilise les effluents collectés, sans apport d'eau extérieur.

Entièrement automatisé, le fonctionnement de l'installation fera l'objet d'un suivi depuis le système de télégestion du SDEA.

Comment fonctionnera le bassin de pollution ?

- Par temps sec : les eaux usées seront dirigées directement vers la station d'épuration, sans alimenter le bassin de pollution, sans déversement d'effluents vers le milieu naturel ;
- Lors d'un évènement pluvieux : les effluents seront dirigés par surverse vers le bassin de pollution 400 m³ pour y être stockés, sans déversement d'effluents vers le milieu naturel ;

Dans le cas d'un épisode pluvieux intense, une fois le bassin de pollution plein, les effluents excédentaires, alors fortement dilués par les eaux pluviales, seront envoyés directement par surverse vers le milieu naturel. Une paroi métallique en forme de siphon permettra néanmoins de piéger la majorité des flottants pour protéger le cours d'eau.

Au terme de l'épisode pluvieux, les 400 m³ d'effluents stockés dans le bassin de pollution seront progressivement restitués au réseau d'assainissement, pour être traités graduellement par la station d'épuration de Scharrachbergheim.

Quelles sont les délais de l'opération ?

La durée des travaux est estimée à 9 mois. Ils débuteront en mars 2022 et la mise en service du bassin de pollution est prévue en octobre 2022.

Quel est le montant des travaux ?

Les travaux de construction du bassin de pollution de 400 m³ et de renforcement du réseau d'assainissement s'élèvent à 885 755,40 € HT, pour une opération d'un montant total de 965 755,40 € HT.

Cette opération bénéficie d'une aide financière de l'Agence de l'eau Rhin Meuse d'environ 20 % du montant total.

Quel sont les contraintes pour les riverains ?

Pour permettre le bon déroulement des travaux ainsi que l'accès aux engins de chantier au site, le stationnement dans la rue du Moulin sera interdit par arrêté municipal du 07 mars au 30 mai 2022 sur 25 mètres de part et d'autre du croisement avec la rue de la Bergerie.

La circulation sera restreinte dans la rue du Moulin pendant les travaux de renforcement du réseau d'assainissement dans cette même rue pour une durée d'environ 3 à 4 semaines. Une déviation pourra éventuellement être mise en place

Qui joindre pour plus d'information ?

Pour tous renseignements complémentaires, le SDEA, qui intervient également en tant que maître d'œuvre des travaux, est prêt à répondre à vos interrogations au 03.88.19.31.64.

ZOOM SUR... L'éco-réflex !

Les lingettes sont un véritable fléau pour le réseau d'assainissement. Il ne faut surtout pas les jeter dans les toilettes. Souvent dites « biodégradables », elles n'ont en réalité pas le temps suffisant de se dégrader avant leur arrivée dans les ouvrages de traitement. Elles causent alors de sérieux problèmes de dysfonctionnements : elles bouchent, détériorent les pompes et obstruent les grilles. Lors de déversement du réseau d'assainissement en cas de fortes pluies, les lingettes peuvent se retrouver directement dans le cours d'eau.

Alors, après utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !

Le SDEA et les entreprises s'efforceront de réduire au mieux la gêne occasionnée et comptent sur votre compréhension.